

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 2 juillet 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 juillet 2013 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : France Tanguay

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Pierre Dallaire
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 et du 4 juin 2013.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 134-2013 concernant le "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin".
 - 4.2 Acceptation de l'offre de services professionnels en architecture de la firme Richard Moreau et associés inc. pour la préparation d'un concept préliminaire et évaluation des coûts pour la réfection et la mise aux normes de l'Édifice municipal.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Résolution d'embauche comme "premiers répondants".
 - 5.2 Autorisation d'un emprunt au montant de 39 061,41 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour l'acquisition d'un véhicule 2013 (pick-up 4 X 4) pour le service des incendies.
 - 5.3 Demande d'ajout concernant la participation de la Municipalité de Lac-Etchemin au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois "Changez d'air!" du MDDEP géré par l'AQLPA - Année 2013.
 - 5.4 Octroi du contrat pour les travaux de réfection de fenestration du bureau du directeur général - Édifice municipal, 208, 2^e Avenue.

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande de dérogation mineure no. 2013-62 - Les Habitations Milreck inc.
- 6.2 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à M. Raynald Simard concernant des travaux (remblayage de terre) effectués dans la rive du lac sur le lot numéro 3 603 756 localisée dans la zone 82-V.
- 6.3 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à M. Patrice Maheux concernant l'absence d'entretien des galeries de sa propriété sise au 247, 2^e Avenue.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Octroi du contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Étchemin et autorisation de signature.
- 7.2 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.3 Confirmation et acceptation - Embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour - Année 2013.
- 7.4 Octroi du contrat pour la production d'un inventaire du patrimoine bâti et naturel de Lac-Étchemin.
- 7.5 Participation au grand rassemblement de la Fédération québécoise de camping et de caravaning du 17 au 20 juillet 2014 à Lac-Étchemin.
- 7.6 Participation à l'achat d'un système de son pour l'OTJ de la Station.
- 7.7 Demande de subvention dans le cadre du programme "Nouveaux Horizons pour les aînés" (PNHA) pour le projet "Contacts avec les aînés" et nomination d'une personne mandataire déléguée pour le suivi de la demande.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Gagnants de la 10^e édition du Concours d'œuvres d'art Desjardins.
- 8.2 Motion de félicitations - Mme Marie-Colombe St-Pierre.
- 8.3 Motion de félicitations - MM. Jean Leclerc et René Vachon.

9. Approbation de la liste des comptes.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration

souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin».

133-07-2013
2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que présenté par le directeur général adjoint en y ajoutant les points suivants :

- 7.8 Prix pour la location du chalet du Mont-Original lors des compétitions de descente en vélo de montagne prévues les 13, 14 et 15 septembre 2013.
- 8.4 Motion de félicitations - MM. Samuel et Mathieu Lagrange.

Adoptée à l'unanimité.

3.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 4 JUIN 2013

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 3 et du 4 juin 2013 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général adjoint est dispensé d'en faire la lecture;

134-07-2013-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2013, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

134-07-2013-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

135-07-2013
4.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-2013 CONCERNANT LE "CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 134-2013 le 28 juin 2013;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 7 mai 2013, une demande de dispense de la lecture, lors de l'adoption, a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 134-2013 et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme par la présente résolution l'adoption du règlement numéro 134-2013, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

136-07-2013
4.2

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION D'UN CONCEPT PRÉLIMINAIRE ET L'ÉVALUATION DES COÛTS POUR LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme Richard Moreau et associés inc., la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation d'un concept préliminaire et évaluation des coûts pour la réfection et la mise aux normes de l'Édifice municipal conformément à l'offre déposée en date du 25 juin 2013 pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ au net (montant + taxes applicables moins la récupération de la TPS).

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

137-07-2013
5.1

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE COMME PREMIERS RÉPONDANTS

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Philippe Roy, comme "premiers répondants", le tout effectif à la date d'embauche du 10 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

138-07-2013
5.2

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 39 061,41 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE 2013 (PICK-UP 4 X 4) POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Considérant que la municipalité, lors de l'élaboration de son budget "année 2013", avait convenu l'acquisition d'un véhicule 2013 (pick-up 4 X 4) pour le service des incendies;

Considérant que le coût net est de 39 061,41 \$ et que la municipalité finance ledit équipement à même son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte à même son fonds de roulement le montant de 39 061,41 \$ afin de financer le coût d'acquisition pour le véhicule 2013 (pick-up 4 X 4) pour le service des incendies;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en cinq (5) versements égaux remboursables le 1^{er} mai de chaque année à compter de mai 2014 jusqu'à 2018 inclusivement soit un montant de 7 812,29 \$ pour l'année 2014 et 7 812,28 \$ par année pour les années 2015 à 2018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

139-07-2013
5.3

DEMANDE D'AJOUT CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AU PROGRAMME DE RETRAIT ET DE REMPLACEMENT DES VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS "CHANGEZ D'AIR!" DU MDDEP GÉRÉ PAR L'AQLPA - ANNÉE 2013

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin, qui participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «Changez d'air!» en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire jusqu'à concurrence de 20 poêles admissibles, puisse bonifier son offre de 10 autres poêles admissibles, ce qui porte à un nombre total potentiel de 30 poêles admissibles pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

140-07-2013
5.4

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE FENESTRATION DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - ÉDIFICE MUNICIPAL, 208, 2^E AVENUE

Considérant l'appel d'offres de gré à gré auprès de deux (2) entrepreneurs locaux pour la réalisation de la réfection de la fenestration du bureau du directeur général à l'Édifice municipal;

Considérant que la Loi sur les travaux municipaux prévoit que toute municipalité peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration, par règlement ou par résolution, lorsqu'elle pourvoit à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux;

Considérant que des travaux de réfection de fenestration doivent être réalisés au plus tôt;

Considérant que ce montant sera utilisé dans une partie non autrement affectée du fonds général;

Considérant qu'une offre conforme a été déposée par la firme «Construction Marc Rancourt» pour le remplacement de la fenestration du bureau sans enlever le porte-à-faux;

Considérant qu'une deuxième offre conforme a été déposée par la firme «Aubin Gestion Construction inc.» pour le remplacement de la fenestration mais en enlevant la partie porte-à-faux;

Considérant que suite aux offres déposées, le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnies		Prix (taxes non incluses)
- Construction Marc Rancourt	Réfection fenestration pour le bureau du directeur général	7 950 \$
- Aubin Gestion Construction inc.	Réfection fenestration pour le bureau du directeur général	10 985,59 \$

Considérant que la firme «Construction Marc Rancourt» a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication à «Construction Marc Rancourt» pour la

réfection de la fenestration du bureau du directeur général à l'Édifice municipal tel que spécifiquement décrit dans la soumission déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à la firme «Construction Marc Rancourt» les travaux de réfection de fenestration du bureau du directeur général à l'Édifice municipal du 208, 2^e Avenue, conformément aux spécifications décrites dans la soumission déposée au prix de 7 950 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

141-07-2013
6.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2013-62 - LES HABITATIONS MILRECK INC.

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2013-62 soumise par Les Habitations Milreck inc. relativement à leur propriété sise au 301, rue Industrielle, à Lac-Etchemin;

Considérant que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputée conforme la largeur de la ligne avant à 25,40 mètres du lot 5 316 481 projeté alors que la norme prescrite est de 30 mètres en vertu de l'article 4.1.4 du règlement de lotissement numéro 63-2006. De plus, cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputée conforme l'angle des lignes latérales du lot 5 316 481 projeté à 56 degrés alors qu'en vertu de l'article 4.3 du règlement de lotissement numéro 63-2006 l'angle des lignes latérales d'un terrain ne doit jamais être inférieur à 75 degrés;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3.1 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 66-2006 de la Municipalité de Lac-Etchemin (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 3 juin 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée (résolution no. CCU-2013.06.64);

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 31 mai 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2013-62 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin pour les raisons suivantes :

- les dispositions des articles 4.1.4 et 4.3 du règlement de lotissement numéro 63-2006 causent un préjudice sérieux au requérant;
- les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

- le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- le requérant est dans l'impossibilité de configurer les lots projetés conformément aux dispositions du règlement de lotissement numéro 63-2006. En effet, le demandeur ne peut pas acquérir du terrain des lots voisins en raison que ces derniers possèdent la superficie et les dimensions minimales requises pour des lots desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout pour un usage « industriel », et ce, tel que prescrit à l'article 4.1.4 du règlement de lotissement numéro 63-2006 et en fonction des normes d'implantation pour un bâtiment principal en vigueur dans la zone 05-I. De plus, dans ce secteur de la rue Industrielle, il est difficile pour le demandeur de configurer le lot 5 235 914 projeté conformément aux dispositions de l'article 4.3 du règlement de lotissement numéro 63-2006 en raison de l'angle de la rue et de la configuration des lots existants, et ce, dans le but d'assurer une harmonie des formes des terrains.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 **DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À M. RAYNALD SIMARD CONCERNANT DES TRAVAUX (REMBLAYAGE DE TERRE) EFFECTUÉS DANS LA RIVE DU LAC SUR LE LOT NUMÉRO 3 603 756 LOCALISÉE DANS LA ZONE 82-V**

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à M. Raynald Simard concernant des travaux (remblayage de terre) qui ont été effectués dans la rive du lac sur le lot numéro 3 603 756 contrevenant ainsi à l'article 13.1.1 du règlement de zonage numéro 62-2006.

6.3 **DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À M. PATRICE MAHEUX CONCERNANT L'ABSENCE D'ENTRETIEN DES GALERIES DE SA PROPRIÉTÉ SISE AU 247, 2^E AVENUE**

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à M. Patrice Maheux concernant l'absence d'entretien des galeries, du garde qui soutient la neige sur le toit et du soffite sous certaines galeries contrevenant ainsi aux articles 3.8 et 3.10 du règlement de construction numéro 64-2006.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

142-07-2013
7.1 **OCTROI DU CONTRAT POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA DE LAC-ETCHEMIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire a procédé par invitation auprès de commerçants locaux et de l'extérieur pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin;

Considérant qu'une seule compagnie a montré un intérêt, à savoir celle de M. Hervé Lapointe de Québec (Gestion RVL inc.);

Considérant que cette entreprise opère vingt-quatre (24) restaurants exclusivement dans des centres sportifs depuis 14 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour l'opération du casse-croûte de l'aréna de Lac-Etchemin à M. Hervé Lapointe et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

143-07-2013
7.2

**ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR
LOISIR ET CULTURE"**

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des activités régulières et les activités estivales de façon distincte;

Considérant que les membres de la Commission des loisirs ont été consultés sur la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs et en recommandent l'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

144-07-2013
7.3

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR
LES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE CAMP DE JOUR - ANNÉE
2013**

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche d'étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné du responsable du camp de jour) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2013, aux postes suivants, à savoir :

Aide monitrice :	Rose Loiselle
Soccer :	Rose Loiselle
Baseball :	Antoine Samuel et Marc-Olivier Roy.

Adoptée à l'unanimité.

145-07-2013
7.4

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRODUCTION D'UN INVENTAIRE DU
PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a discuté avec diverses firmes de services-conseils de mise en valeur du patrimoine;

Considérant que le centre d'expertise et d'animation multidisciplinaire en patrimoine rural Ruralys de La Pocatière a démontré un vif intérêt pour notre projet et que ses représentants peuvent répondre adéquatement à nos besoins;

Considérant que le travail demandé constitue la première phase d'un projet qui vise à produire un circuit du patrimoine bâti et naturel pour la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que Ruralys a déposé une offre de service qui répond aux discussions et échanges avec le comité de suivi de la Politique culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme RURALYS de La Pocatière, la production d'un inventaire du patrimoine bâti et naturel conformément aux spécifications inclut dans l'offre de service produite et datée du 18 juin 2013;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents et assure le suivi dudit dossier avec la firme.

Adoptée à l'unanimité.

146-07-2013
7.5

PARTICIPATION AU GRAND RASSEMBLEMENT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING DU 17 AU 20 JUILLET 2014 À LAC-ETCHEMIN

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons et commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse, à titre d'aide financière, un montant de 400 \$ pour la tenue et l'organisation du Grand rassemblement de la Fédération québécoise de camping et de caravaning (FQCC) qui aura lieu à l'aréna de Lac-Etchemin du 17 au 20 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité.

147-07-2013
7.6

PARTICIPATION À L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE SON POUR L'OTJ DE LA STATION

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons et commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 150 \$ à l'OTJ de la Station à titre d'aide financière pour l'achat d'un système de son.

Adoptée à l'unanimité.

148-07-2013
7.7

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME "NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS" (PNHA) POUR LE PROJET

«CONTACTS AVEC LES AÎNÉS» ET NOMINATION D'UNE PERSONNE MANDATAIRE DÉLÉGUÉE POUR LE SUIVI DE LA DEMANDE

Considérant que le Conseil municipal désire mettre en valeur la clientèle des aînés et animer diverses discussions de groupe sur le thème des aînés et de leur inclusion sociale;

Considérant que le projet présenté nécessite une participation financière importante pour sa réalisation;

Considérant que Ressources humaines et développement des compétences Canada offre une aide financière pour les promoteurs de projets qui, entre autres, désirent appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés;

Considérant que le Conseil municipal et le comité de suivi de la Politique familiale et des aînés veulent poursuivre leurs actions auprès des familles et des aînés par des projets innovants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à entreprendre les démarches pour soumettre une demande d'aide financière pour la réalisation du projet «Contacts avec les aînés» auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada;

QUE M. Jude Émond soit autorisé à signer tous les documents pertinents;

QUE le Conseil municipal réserve les sommes nécessaires à la réalisation du projet, entre autres, 2 500 \$ du Fonds culturel et 750 \$ du fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

149-07-2013
7.8

PRIX POUR LA LOCATION DU CHALET DU MONT-ORIGNAL LORS DES COMPÉTITIONS DE DESCENTE EN VÉLO DE MONTAGNE PRÉVUES LES 13, 14 ET 15 SEPTEMBRE 2013

Considérant que le club de descente en vélo de montagne de Lac-Etchemin organise, prochainement, une activité de compétition sur le Mont-Orignal;

Considérant qu'il s'agit d'une première activité de ce genre organisée par le club de descente en vélo de montagne et de ce fait, il est important de les encourager;

Considérant qu'il y aura des compétiteurs en provenance de l'extérieur et qui seront accompagnés par leur équipe ou leur famille;

Considérant que le succès de cette activité pourrait avoir des répercussions sur son avenir soit en renouvelant l'expérience pour les prochaines années avec plus de compétiteurs et plus de gens, ce qui aurait un impact favorable à l'économie locale;

Considérant que le club de vélo de descente de montagne de Lac-Etchemin ne dispose pas d'un budget important et de ce fait demande à la municipalité un prix spécial de location pour le chalet du Mont-Orignal pour la période du 13, 14 et 15 septembre 2013 pour accueillir les compétiteurs et autres;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin loue la salle du chalet du Mont-Orignal au club de descente en vélo de montagne de Lac-Etchemin au coût de 300 \$ pour la période

du 13 au 15 septembre 2013 afin de réaliser leur première activité de descente de montagne en vélo.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - GAGNANTS DE LA 10^E ÉDITION DU CONCOURS D'ŒUVRES D'ART DESJARDINS**

Monsieur le conseiller Pierre Dallaire présente une motion de félicitations dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des gagnantes et gagnants lacetcheminois de la 10^e édition du Concours d'œuvres d'art Desjardins.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à féliciter plus particulièrement chacun des gagnants suivants :

- Yannick Cadoret, Grand Prix pour « *Impression sur toile* » (MRC des Etchemins);
- Josée Sabourin, gagnante pour la catégorie "Jeune relève" pour « *L'adolescence et ses angoisses* » (Polyvalente des Appalaches).

Harold Gagnon
Maire

Richard Tremblay, B.Sc. T.P.
DGA Directeur des Services publics
Urbanisme et Environnement

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME MARIE-COLOMBE ST-PIERRE**

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la sprinteuse, Mme Marie-Colombe St-Pierre de Lac-Etchemin, qui s'est vu octroyer une bourse de 2 500 \$ de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec pour avoir obtenu des résultats exceptionnels sur la scène collégiale en 2012 et qui représente une source d'impact significatif sur le réseau de compétition universitaire québécois dès leur première année de compétition.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient à souligner sa fierté et son plaisir de partager avec Marie-Colombe, sa famille et tous ses partisans, les merveilleuses performances et les grandes réussites d'une athlète lacetcheminoise qui représente un bel exemple de persévérance et lui souhaite tout le succès qu'elle mérite.

Harold Gagnon
Maire

Richard Tremblay, B.Sc. T.P.
DGA Directeur des Services publics
Urbanisme et Environnement

8.3 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MM. JEAN LECLERC ET RENÉ VACHON**

Madame la conseillère France Tanguay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de MM. Jean Leclerc et René Vachon de Lac-Etchemin, tous deux Chevaliers de Colomb de l'assemblée J. Onésime Brousseau, qui couvre en grande partie le territoire des Etchemins, qui ont récemment été initiés Chevaliers de Colomb quatrième degré lors

d'une cérémonie regroupant des candidats en provenance de conseils de Chevalier de Colomb de l'Est du Québec.

Harold Gagnon
Maire

Richard Tremblay, B.Sc. T.P.
DGA Directeur des Services publics
Urbanisme et Environnement

8.4

MOTION DE FÉLICITATIONS - MM. SAMUEL ET MATHIEU LAGRANGE

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de MM. Samuel et Mathieu Lagrange pour avoir remporté les 2^e et 3^e place à la compétition de descente en vélo de montagne de la coupe du Québec qui s'est tenue dernièrement à Sugarloaf au Nouveau-Brunswick dans le cadre du festival de vélo «Adrénaline».

Harold Gagnon
Maire

Richard Tremblay, B.Sc. T.P.
DGA Directeur des Services publics
Urbanisme et Environnement

150-07-2013
9.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les comptes payables pour la somme de 218 064,70 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Journal des achats en lot" et autorise le directeur général adjoint à les payer.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin entérine les comptes payés pour la somme de 114 430,62 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Liste sélective venant de l'historique des chèques et des prélèvements".

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Richard Tremblay, B.Sc. T.P., DGA Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

Richard Tremblay, B.Sc. T.P.
DGA Directeur des Services publics Urbanisme et
Environnement

Adoptée à l'unanimité.

10.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

31 mai 2013

Remerciements de Mme Suzanne Roy, présidente de Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'accueil chaleureux lors de la rencontre du 15 mai dernier au Centre des arts et de la culture dans le cadre de la tournée du 25^e anniversaire du

CAMF. Le succès d'un tel évènement repose sur la collaboration et le travail d'équipe. Elle exprime sa gratitude quant à l'appui pour l'organisation de cette visite et mentionne que la contribution de la municipalité a rendu ce rendez-vous très agréable pour les participants.

10 juin 2013

Remerciements de la part de M. Daniel Poulin, président de l'APLE, pour la collaboration de la municipalité et de l'équipe de pompiers volontaires ainsi que du directeur du service incendie, M. Sylvain Poulin, lors de l'activité "Fête de la pêche" le 7 juin dernier. Les jeunes se sont familiarisés avec les notions de sécurité nautique et ont grandement apprécié la promenade en Zodiac. L'évènement se répétera l'an prochain et espère la participation de la municipalité à nouveau.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

151-07-2013
11.1-a) **PARTICIPATION À LA JOURNÉE DE GOLF DES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2988**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets pour une participation au golf/souper à titre de contribution financière pour cette activité bénéfique au profit des familles défavorisées de la région.

Adoptée à l'unanimité

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. le maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 8 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère France Tanguay propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER